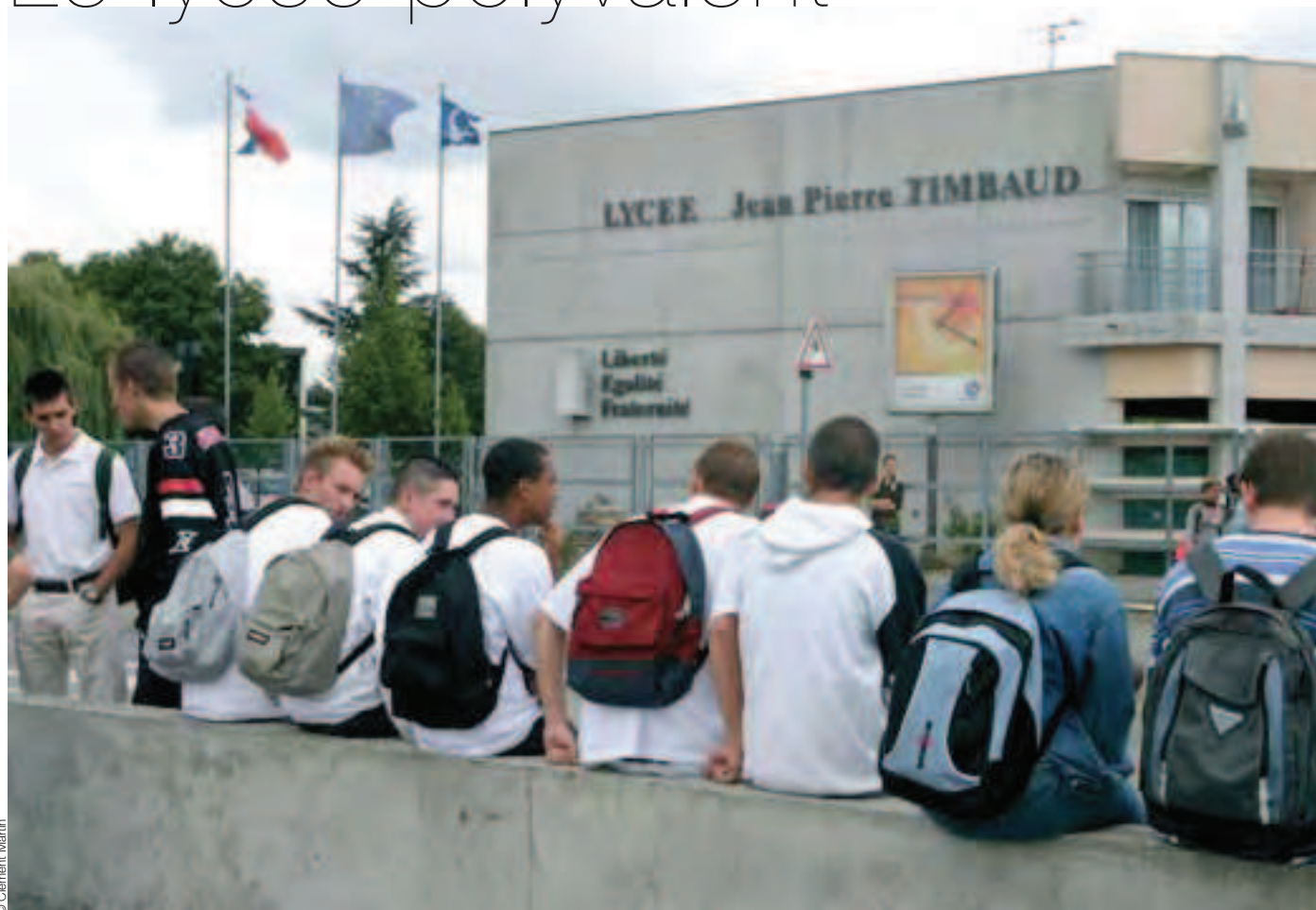


# Le lycée polyvalent



© Clément Martin

**DANS SES PRÉCONISATIONS EN FAVEUR DE LA MIXITÉ SOCIALE À L'ÉCOLE**, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) affirme voir dans le lycée polyvalent (LPO) une solution, sinon la solution, pour lutter contre la ségrégation sociale au lycée<sup>(1)</sup>. C'est encore l'un des arguments que l'on retrouve dans le rapport de l'Inspection générale (voir ci-contre). Si les fusions de lycées, de plus en plus fréquentes, se font souvent au nom de l'optimisation des moyens et des locaux, elles se traduisent à court terme par des réductions de personnels.

## Derrière la vitrine...

**C**réé suite à la réforme des lycées de 1992, le « lycée polyvalent » regroupe des formations relevant des trois grandes voies, générale, technologique, professionnelle (arrêté du 27 août 1992).

Le décompte des LPO est compliqué : certains établissements préfèrent garder le sigle « LEGT », plus valorisé, alors même qu'ils relèveraient du label LPO. Il semble que les LPO soient souvent issus de LEGT qui ont vu s'implanter une section d'enseignement professionnel (SEP), même si le schéma inverse existe aussi.

### Mixité sociale : réalité...

Le rapport de l'IGEN fait du LPO un dis-

### CARTE D'IDENTITÉ

|   | 2000 | 2013 |
|---|------|------|
| Nombre de LPO publics                                       | 477  | 625  |
| Part des LPO dans l'ensemble des LEGT publics (%)*          | 31   | 38   |
|   | LEGT | LPO  |
| Part des établissements qui comptent plus de 900 élèves (%) | 55   | 51   |
| Nombre moyen d'élèves par classe                            | 27,8 | 25   |

\*Le ministère fait des LPO une sous-catégorie des LEGT. Cette moyenne nationale cache des disparités : la moitié ou plus des LEGT sont des LPO dans six académies (dont 63 % à Créteil), alors que les LPO représentent moins d'un tiers des LEGT dans neuf autres académies (16 % à Amiens, par exemple).

Source : MEN-RERS 2014

positif qui pourrait favoriser « une certaine forme de mixité sociale des apprenants sous statut scolaire ». C'est à ce titre que le CNESCO demande que toute nouvelle construction ou restructuration de lycée donne lieu à un projet de lycée polyvalent et invite à des fusions d'établissements géographiquement proches. Les filières devraient être alors redistribuées pour que chaque site intègre les trois voies d'enseignement. Il poursuit en insistant sur la nécessité de « projets pédagogiques communs aux différentes filières, au partage des locaux par tous les élèves et professionnels ». Et d'ajouter que « le processus de gouvernance de l'établissement devrait aussi permettre la représentation de l'ensemble des voies d'enseignement ».

### Le lycée Stéphane-Hessel à Épernay : cas d'école ou exception ?

En septembre 2013 naît le LPO Stéphane-Hessel de la fusion de trois établissements, un lycée général de centre ville, un lycée général et technologique, et un lycée professionnel, ces derniers en périphérie sur un même site. Un seul conseil d'administration et un seul proviseur chapeautent désormais cet établissement qui regroupe presque 2 000 élèves. C'est un poste d'adjoint qui est supprimé l'année suivante. Si l'objectif affiché était de décrocher les trois voies du lycée et de créer des « synergies » entre des établissements auparavant concurrents, la géographie éclatée des lieux isole de fait les classes de Seconde GT, toutes regroupées en centre ville à la rentrée prochaine, ce site devenant finalement une prolongation du collège. Cela se traduit pour les personnels par d'épuisants allers-retours au cours de la journée et par des emplois du temps éclatés incluant le temps de trajet entre les deux sites.

### ... ou illusion

Si on ne peut que souscrire de prime abord à toute initiative favorisant la mixité sociale qui fait trop souvent défaut, l'argument est cependant discutable à y regarder de plus près. C. Ben Ayed, dans un ouvrage récent<sup>(2)</sup>, montre que le concept pseudo-évident de « mixité sociale » cache une grande diversité d'acceptions. Par exemple, on peut viser, « un idéal de coexistence des groupes sociaux », sur la base d'une « égale dignité des élèves et [de] rapports de symétrie [entre élèves] ». Mais la mixité sociale peut aussi renvoyer à « des rapports dissymétriques entre les élèves », où l'on attend des uns qu'ils soient « tolérants » avec les élèves de milieux populaires, et des autres qu'ils soient « stimulés » par les élèves de classes moyennes et supérieures.

Il ne suffit d'ailleurs pas de mettre dans le même établissement des élèves d'origines



## Philippe Joly

Professeur de Lettres-Histoire, LPO Robert-Doisneau, Essonne, militant SNUEP-FSU

**L'US Mag :** Au quotidien, l'aspect LPO te paraît-il favoriser les échanges, les relations entre élèves des trois voies ? Et entre personnels ?

**Philippe Joly :** Du côté des élèves, les relations au quotidien se limitent souvent au partage des locaux. Il peut y avoir des projets ponctuels, un grand bal organisé par l'équipe d'EPS où les élèves dansent ensemble, des projets dans le cadre de la prévention santé et environnement liés au petit-déjeuner où des élèves de voie professionnelle invitent les autres, des projets de voyages scolaires mais l'ensemble reste souvent cloisonné.

Du côté des personnels, il y a également très peu d'échanges de pratiques, de projets communs. L'immensité du LPO inhibe les bonnes volontés qui existent pourtant.

**L'US Mag :** En terme de gestion des moyens de l'établissement, que penses-tu de la structure « LPO » ?

**P. J. :** La dotation de la voie professionnelle est noyée dans la dotation totale. Au lycée, l'héritage de l'ancienne direction se traduisait par de véritables baronnies qu'il a fallu réajuster. De manière générale la voie professionnelle est la grande perdante quand il faut distribuer la marge (hors-référentiels). Le rapport horaire-élèves de la voie professionnelle sera de 1,89 à la rentrée 2015 alors que la moyenne de celui-ci pour les lycées professionnels du département est de 2,19.

diverses pour que la « coexistence » produise de la « mixité ». La cohabitation peut tout aussi bien « être source de tensions, de conflits et de ressentiments ». Ou tout simplement d'ignorance réciproque... Bâtiments différents (ou non) pour chaque voie ; espaces de rencontre hors-cours formellement mélangés, mais en réalité finement ségrégués, sur la base des hiérarchies non-dites entre les formations : le « mélange » n'est pas automatique. Pour autant, la question du regroupement reste à penser dans un cadre qui serait favorable pour les élèves et les personnels. ■



© Clément Martin

1. Colloque des 5-6 juin 2015 sur la mixité sociale à l'école, CNESCO.

2. C. Ben Ayed, *La mixité sociale à l'école*. Tensions, enjeux, perspectives. Armand Colin, 2015.

## L'INSPECTION GÉNÉRALE FAIT LA PROMOTION DES LPO

La réflexion sur la structuration des établissements s'inscrit dans le nouveau contexte créé par les réformes des trois voies du lycée et l'objectif de favoriser les poursuites d'études dans le supérieur. Quelle structure est la plus favorable à la réussite des élèves ? C'est à cette question que tente de répondre la mission de l'Inspection générale. La polyvalence des lycées y apparaît comme un outil privilégié pour faciliter la fluidité des parcours (passerelles entre les trois voies), favoriser la mixité sociale et optimiser les moyens (principalement techniques). C'est ainsi que le rapport s'attache à étudier notamment l'impact de la polyvalence sur les résultats des élèves, la mobilisation des personnels. Les rapporteurs relèvent des indicateurs favorables aux objectifs fixés : une orientation dans la voie technologique (en fin de Seconde GT) plus élevée avec des réorientations en voie professionnelle un peu plus nombreuses, un taux de décrochage en Seconde professionnelle plus faible et un taux de réussite au bac pro amélioré de huit points par rapport aux LP. Viennent ensuite des préconisations qui visent à promouvoir une nouvelle culture d'établissement : dotation unique pour permettre une meilleure intégration des différents corps d'enseignants, décrochage de la répartition des services (ce que le cadre statutaire ne permet pas vraiment, regrettent les rapporteurs), un seul projet d'établissement, un seul conseil pédagogique, une salle des profs unique, des instances de la vie lycéenne communes, le partage des équipements...

*La structuration des établissements publics locaux d'enseignement : lycées polyvalents, lycées des métiers, campus des métiers et des qualifications, octobre 2014 - IGEN et IGAENR, enquête réalisée sur cinq académies (Rennes, Clermont, Créteil, Lille, Limoges).*

Rubrique réalisée par Claire Guéville, Amélie Hart-Hutasse, Romain Gény, Yves Cassuto